

# cfdt syndicalisme

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE LA MÉTALLURGIE

bulletin du militant

**B M**  
**HEBDO**

## VICTOIRE A GDANSK !

Alors que des mouvements de grève se poursuivent dans d'autres régions polonaises, les travailleurs de Gdansk et autres villes du littoral de la Baltique, ont décidé la reprise du travail pour ce lundi 1<sup>er</sup> septembre.

Reprise du travail joyeuse s'il en est puisque leur lutte courageuse a abouti à une indéniable victoire : des résultats intéressants en matière économique... et surtout la reconnaissance du droit syndical, du droit de grève. Le droit enfin de s'organiser collectivement dans des syndicats libres, c'est-à-dire en dehors des syndicats officiels tout puissants et inféodés au pouvoir politique. Il s'agissait là de leur revendication fondamentale : les militants C.F.D.T. attachés aux libertés syndicales, au pluralisme d'opinions et d'expression, apprécient ce résultat et saluent cette victoire comme il se doit !

Bien sûr, cette victoire ne sera totale que dans la mesure où les engagements pris par les autorités polonaises seront respectés : les travailleurs polonais, avertis par de précédentes expériences, savent qu'ils devront rester vigilants, d'autant plus que leurs acquis en ce qu'ils contiennent d'éléments de démocratie réelle restent difficilement acceptables dans le contexte particulier des pays de l'Est, un contexte marqué par la restriction des libertés et à la soumission au parti unique, sous la tutelle de l'U.R.S.S.

Tout au long du conflit, la C.F.D.T. a exprimé sa solidarité active, tant sur le plan moral que financier, à la lutte des travailleurs polonais. Solidarité qui tranche singulièrement avec les positions hypocrites de certains milieux de droite (qui applaudissent aux événements polonais... mais aussi aux interventions policières en France, notamment dans le conflit des marins-pêcheurs) ; qui tranche aussi avec les commentaires embarrassés de la C.G.T., mal à l'aise pour reconnaître la légitimité de cette lutte dans le « paradis » communiste avec « syndicat » unique !

## C'EST LA RENTRÉE !

Et oui, tout a une fin... surtout quand il s'agit de vacances ! La plupart de nos militants comme des millions de travailleurs ont repris le chemin de l'atelier ou du bureau : bon courage à tous.

Et voici le B.M. Hebdo de rentrée. Profitons-en pour un survol rapide du contexte, pour un examen de quelques faits marquant ces dernières semaines, puisque l'actualité sociale ne s'est pas totalement mise en sommeil en juillet-août. Nous passerons à une analyse plus fine de la situation dans le prochain B.M. Hebdo, en fonction des nouveaux éléments recueillis lors de la réunion, les 8 et 9 septembre, des responsables des Unions Métaux. Voilà donc « en vrac » quelques événements essentiels.

### A l'issue d'une négociation

D'abord le fait marquant de la période a été, début juillet, le refus C.F.D.T. de signer l'accord de « réduction » du temps de travail proposé par le patronat. Cela, à l'issue d'une longue négociation dont la faible prise en charge dans l'action

explique sans doute en partie le résultat final. En tout cas, une quasi-unanimité s'est dégagée dans toute notre organisation pour rejeter le projet patronal en l'état.

Pourtant lors de la publication du « rapport Giraudet », tout laissait penser qu'il serait possible de parvenir à un accord avec le C.N.P.F. Mais ce dernier s'est attaché à limiter les aspects positifs du rapport, tout en mettant à profit les ambiguïtés, insuffisances et aspects négatifs de ce rapport pour « faire passer » ses objectifs en matière d'aménagement du temps de travail : Soit, d'une part, une réduction limitée du temps de travail, étalée dans le temps, ne s'appliquant pas dans certaines branches, soit, d'autre part, un aménagement du temps de travail immédiat et non restrictif.

Néanmoins, il ne faut pas ignorer que la C.F.D.T., seule à supporter le poids de ces négociations (la C.G.T. ne voulant en aucune façon d'accord), avait obtenu un certain nombre de concessions patronales difficilement mesurables, car enfouies dans un projet d'accord au contenu global déconcertant. Enfin, la





C.F.D.T. a été la seule organisation à réserver sa réponse (voir B.M. Hebdo n° 196 paru en juillet) tant que ses militants n'avaient pas tranché : cette procédure démocratique s'est révélée la bonne, quelle que soit l'interprétation tendancieuse qu'a pu en faire la C.G.T.

Et maintenant, renégocier sur nos bases... ou refuser tout contact avec le C.N.P.F. ? Bien sûr, la négociation pourra s'engager à nouveau si le patronat manifeste son intention de discuter quelques aspects fondamentaux de son projet... et tout nouveau projet sera soumis à nos organisations, afin qu'elles l'apprécient et décident de l'attitude finale de la C.F.D.T. Mais nous pouvons difficilement désertier le terrain de la négociation, sous prétexte que c'est un terrain piégé ; nous savons tous que le patronat trouvera facilement une ou deux signatures en contrepartie de quelques concessions mineures ; ou bien une loi bâclée peut venir imposer de fait les prétentions patronales...

### Inflation et chômage

Parmi les autres faits qui nous interpellent :

- malgré toutes les manipulations décidées en haut lieu pour réduire le nombre officiel de demandeurs d'emplois, ce nombre ne cesse de croître et la rentrée va connaître un nouveau gonflement des files d'attente à l'A.N.P.E ;

- la « liberté des prix » offerte par le pouvoir au patronat se traduit par une conséquence prévisible : une inflation galopante que n'explique plus le seul renchérissement du pétrole. En juillet, l'indice I.N.S.E.E. a franchi la barre des 1,5 % d'évolution du coût de la vie (0,2 % en Allemagne qui importe également du pétrole !) et nous pouvons prévoir 13 % et plus d'augmentation officielle des prix pour l'année, alors que les sept premiers mois comptabilisent déjà 8,7 % ! De quoi s'interroger si nos salaires suivent bien la même courbe, avec les méthodes de calcul signalées dans de précédents B.M. Hebdo ou mensuel...

### Différents conflits engagés

De nombreuses actions ont été engagées ou se sont poursuivies

tout au long de la période de vacances. Certains conflits ont trouvé une issue positive, d'autres se déroulent encore aujourd'hui. Nous y reviendrons.

Mais, l'une des caractéristiques de cette période se trouve dans les difficultés croissantes d'unité d'action avec la C.G.T., y compris « à la base ». La C.G.T. semble vouloir tourner une page, celle de l'unité d'action, gage d'une action efficace. Les procès d'intention intentés à notre égard ont des consonances curieuses et ne laissent guère de place au débat d'idées et à la saine confrontation de nos objectifs respectifs.

Dans un tour d'horizon (incomplet), nous pouvons citer les actions suivantes, dont certaines feront l'objet d'une relation plus large dans nos prochaines publications :

- luttés pour l'emploi à la FRANCO-BELGE (Ferroviaire à Raimes-Nord) ; chez STERCKMAN (caravanes à Séclin-Nord) ; chez MANUFRACTURE (St-Etienne, Loire) ; chez MAGLUM (sous-traitance automobile en Franche-Comté) ; chez HELLER (jouets à Falaise en Normandie) ; chez DUFOUR (machine-outil à Montreuil en région parisienne)... D'autres problèmes d'emploi dans les firmes automobiles (chômage partiel dans le groupe PEUGEOT, suppressions d'emplois prévues à RENAULT Billancourt...), aux A.O.P. du groupe PEUGEOT dans le Doubs, dans la sidérurgie (1200 suppressions d'emploi programmées pour le groupe SACILOR-SOLLAC), à la M.A.B. (Haut-Rhin)...

- luttés pour la garantie du pouvoir d'achat, avec des résultats inté-

ressants à l'issue des actions engagées, chez C.C.R. (filiale THOMSON à Villefranche - Rhône) ; chez VACHETTE (verrous à Abeville - Somme) ; chez VEDETTE (Saverne - Bas-Rhin) ; chez GERLACH (Bouzonville - Moselle) ; au garage RENAULT de Firmini - Loire)...

- lutte pour le droit syndical au garage RENAULT de Massy (région parisienne)...

### Dans notre plan de travail

Cette rentrée sera marquée par l'établissement d'un plan de travail sans doute chargé. Des priorités se dégagent toutefois :

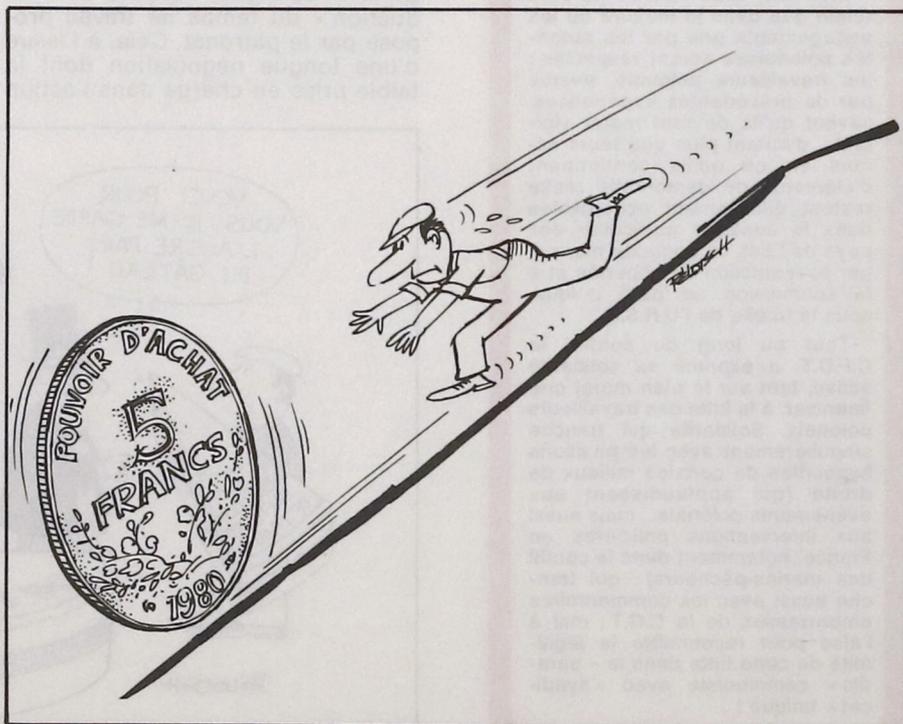
- l'action à engager ou poursuivre sur la R.T.T. et le pouvoir d'achat ;

- le collectage de rentrée et un effort de syndicalisation indispensable alors que la C.F.D.T. progresse en audience... mais non en adhérents ;

- la préparation de notre 38<sup>e</sup> Congrès fédéral, dont les rapports introductifs au débat sont en préparation au niveau fédéral, après qu'un premier schéma ait été soumis à nos syndicats au printemps 1980 ;

- la prise en charge dans les C.E. de l'exposition « liberté dans le Monde » pour permettre une sensibilisation des travailleurs sur les graves atteintes aux droits de l'Homme dans divers pays...

... et une première réflexion au sein de nos sections syndicales sur les abonnements à la Presse Fédérale !



## Vigiles et chiens méchants n'ont pu briser la lutte

Mordre les grévistes : cela devient une tradition pour certains patrons lorrains. Toutefois, deux variantes liées sans doute à la puissance financière de l'entreprise : chez MUNCH à Frouard, c'est le patron qui mord lui-même (voir B.M. Hebdo n° 147 - mai 1979) ; chez GERLACH (groupe Bar-Lorforge), la direction plus subtile fait effectuer cette sale besogne par des chiens méchants.

Méchants aussi les vigiles (et on prétend que les milices patronales n'existent pas) qui ont lâché leurs clébards sur les grévistes... oui, mais encore plus bêtes que méchants ! Résultats : 10 travailleurs blessés dont un victime d'une épaule brisée et d'un traumatisme crânien.

Cette agression scandaleuse dont la direction porte la lourde et entière responsabilité n'a pas pour autant brisé la lutte des 720 travailleurs de GERLACH, lutte menée dans l'unité avec les trois organisations syndicales de l'entreprise C.F.D.T., C.G.T., C.F.T.C. Un conflit qui aura duré pendant plus de 6 semaines (d'abord 15 jours de débrayages à raison de 4 heures par jour, puis grève totale du 30 mai au 30 juin).

### Des résultats sont arrachés

Lorsque le conflit GERLACH démarre, une autre usine de la localité GIRLING, se met également en

grève, mais l'action permet rapidement de faire aboutir les revendications chez GIRLING (notamment embauche ferme de tous les travailleurs sous contrat à durée déterminée - voir B.M. Hebdo n° 194 de juin 1980).

Il n'en est pas de même chez GERLACH, la direction jouant le mutisme, puis la répression (3 interventions des forces dites de l'ordre avant celle des vigiles). Mais la détermination des travailleurs, puis la réprobation générale entourant le sombre épisode des « vigiles et leurs toutous » amènent toutefois la direction à composer. Parmi les résultats obtenus citons :

- d'abord annulation de toutes les sanctions prises pendant le conflit (notamment licenciement de délégués) ;

- garantie du pouvoir d'achat en 1980 : pour 1981, les augmentations générales seront perçues trimestriellement et en avance sur l'évolution du coût de la vie (provision sur l'augmentation, prévision annuelle de l'indice I.N.S.E.E.) ;

- la prime de vacances passe de 1 500 à 1 800 F ;

- le 13<sup>e</sup> mois devient intégral (plus d'abattement possible, la prime d'ancienneté prise en compte) ;

- maintien pendant l'année du salaire en cas de mutation d'un salarié occupant un poste pénible ;

- possibilité de récupérer les heures supplémentaires en repos compensateur.

### OBTENIR LA GARANTIE DU POUVOIR D'ACHAT

Depuis le début de l'année, nos publications (B.M. Hebdo, Mensuel, V.M.) vous ont donné des indications pour formuler vos revendications, concernant le maintien du pouvoir d'achat. En complément, quelques chiffres utiles de cette rentrée :

- Le dernier indice I.N.S.E.E. connu établit à 1,5 % la hausse des prix pour le mois de juillet, soit 8,7 % d'augmentation du coût de la vie, depuis le début de l'année 1980 (7 mois).

- Par ailleurs, le tableau suivant donne les indications précises pour les 6 premiers mois de l'année :

	C.F.D.T.	C.G.T.	I.N.S.E.E.
• indice du mois de juin (base 100 en 70)	290,9	313,7	248,7
• Progression par rapport :			
• au mois précédent	+ 0,7 %	+ 0,9 %	+ 0,6 %
• au début de l'année	+ 7,4 %	+ 7,5 %	+ 7,0 %
• à un an, de date à date	+ 14,3 %	+ 14,7 %	+ 13,4 %

## échos

### PEUGEOT CONDAMNÉ EN CORRECTIONNELLE POUR ENTRAVE AU DROIT SYNDICAL

Un jugement rendu par le tribunal correctionnel de Paris a condamné deux responsables de l'Etablissement PEUGEOT de la Garenne-Colombes (établissement comprenant le Centre d'Etudes des Automobiles Peugeot) à 5 000 F d'amende pour le Directeur, M. PHILIPPON, et à 3 000 F pour le Chef du Personnel, M. DOERR. La Société des Automobiles PEUGEOT a été déclarée responsable et la C.F.D.T., qui s'était portée partie civile, a obtenu 5 000 F de dommages et intérêts.

Parmi les entraves et exactions reprochées à PEUGEOT par l'Union Parisienne des Syndicats de la Métallurgie C.F.D.T., qui avait déposé une plainte devant le doyen des juges d'instruction de Paris, trois faits, remontant à la période 1972-1973, ont fait l'objet de condamnation :

- une réglementation restreignant le droit de circulation des délégués dans le centre d'études sous le prétexte de « secret d'études » ;

- la mainmise autoritaire par la direction sur la gestion des œuvres sociales du Comité d'Etablissement à l'occasion d'une opération visant à implanter la trop célèbre C.F.T. (devenue aujourd'hui C.S.L.). Le Directeur du Centre et son Chef du Personnel avaient fermé le local du Comité d'Etablissement après en avoir coupé le téléphone et fait expulser l'employé permanent, salarié du Comité ;

- la fracturation des vitres des panneaux syndicaux C.F.D.T. et C.G.T. pour en arracher une revue de presse faisant état de l'existence des « milices PEUGEOT » et de leur intervention dans l'Etablissement PEUGEOT de Saint-Etienne pendant la grève d'avril 1973.

Il aura donc fallu 7 ans d'instruction pour que PEUGEOT soit jugée et condamnée. La lenteur de la procédure judiciaire, quand il s'agit de faire respecter le droit syndical, est un atout de plus pour les patrons qui, tel PEUGEOT, utilisent quotidiennement pressions, chantage aux augmentations de salaire, à la promotion, à l'emploi contre tous ceux qui agissent pour l'amélioration des conditions de vie et de travail dans ou avec des organisations syndicales telles la C.F.D.T., que la direction a décidé d'éliminer de leurs usines.

Une telle condamnation est cependant un encouragement pour tous ceux qui n'acceptent pas que des entreprises, parce qu'elles sont toutes puissantes, se situent indéfiniment et impunément au-dessus des lois.

GARNIER (Redon - Bretagne)

## Redémarrage d'activités :

### des emplois sauvés

En 1979, c'est la troisième liquidation en 9 ans de l'entreprise GARNIER, une firme qui fut le symbole de la prospérité de Redon pour devenir aujourd'hui le symbole des problèmes d'emplois dans cette ville (qui compte 20 % de la population active au chômage).

Pour la troisième fois, les travailleurs avec la C.F.D.T. engagent la lutte pour la sauvegarde de leur emploi, une action longue, difficile... mais qui se révèle efficace aujourd'hui avec la relance de certains secteurs de l'entreprise : une cinquantaine d'emplois créés dans l'immédiat avec la perspective d'une évolution relativement importante de cet effectif de base.

Mieux, l'activité principale (matériel agricole) de l'entreprise GARNIER a été sauvée, la C.F.D.T. ayant prouvé (voir B.M. Hebdo n° 192 - GARNIER : la relance) grâce à ses contacts avec les organisations agricoles, que ce secteur d'activités était rentable et vital pour l'économie bretonne.

Enfin et surtout, l'accord conclu avec la Chambre de Commerce (qui s'est rendue acquéreur des locaux pour les relouer aux industriels intéressés) précise que les travailleurs qui ont mené l'action ont une priorité absolue pour occuper les emplois créés, la C.F.D.T. étant habilitée à présenter les candidats à la réembauche.

Tout cela n'a pas été obtenu sans mal : une action résolue des travailleurs de l'entreprise ; une prise en charge importante et une coordination de cette action par les structures

syndicales professionnelles et inter-professionnelles.

Certes, tout n'est pas gagné, mais l'espoir est revenu dans le pays de Redon : les travailleurs de chez GARNIER peuvent être fiers de leur lutte, lutte qui, par ailleurs, a montré la nécessité, au-delà de l'occupation de l'entreprise, d'effectuer des études approfondies sur l'environnement industriel et économique, la nécessité également de multiplier les contacts, propositions, initiatives diverses, pour permettre la sauvegarde de l'emploi, la survie des activités.

## GARAGES : PRÉPARONS LES PROCHAINES ÉLECTIONS IRPSACM

Aujourd'hui, après des années d'effort et d'action, la C.F.D.T. est certainement la première organisation syndicale dans les garages (350 000 travailleurs environ).

Bientôt, nous allons vérifier cette représentativité à travers les élections aux Cais- ses de Retraite complémentaire IRPSACM, des élections à préparer dès maintenant dans chacun de nos syndicats.

Rappelons quelques chiffres :

• en 1972, la C.F.D.T. recueille globalement 18,2 % des suffrages à ces élections (C.G.T. 43,9 %, F.O. 34,9 %, « indépendants » 3 %) ;

• en 1977, la C.F.D.T. passe à 32,2 % (+ 14 %) alors que F.O. tombe à 25,8 % (- 9,1 %) et la C.G.T. à 40,3 % (- 3,6 %). Les « indépendants » disparaissent et la C.F.T.C. piétine à 1,3 %.

En 1980, nous pouvons et devons faire mieux si l'on se réfère à toutes les nouvelles sections C.F.D.T. démarrées dans cette branche depuis 3 ans, à toutes les luttes menées par notre organisation dans les garages, alors que F.O. et la C.G.T. ne font guère parler d'elles dans ce secteur d'activités...

Mais d'abord, nous devons présenter **PARTOUT DES LISTES COMPLÈTES DE CANDIDATS à ces élections : nos syndicats doivent se mobiliser sur cet objectif et nous envoyer dans les 10 jours qui suivent (il y a urgence) les noms et coordonnées des militants « garages » qu'ils souhaitent présenter à ces élections, afin que la F.G.M.-C.F.D.T. puisse faire état des 200 candidatures requises au plan national.**

Un objectif à ne pas négliger : notre représentativité « officielles » dans les garages en dépend. De même en ce qui concerne notre représentation à l'APASCA, l'association nationale « Loisirs et Culture » mise en place au plan national dans cette branche grâce à notre action.

## EN BREF EN BREF EN BREF

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES (suite)

Parmi les résultats qui nous sont parvenus depuis la publication du B.M. Mensuel n° 195, nous notons la progression de la C.F.D.T. dans diverses entreprises :

• **S.M.S.N. ex-TITAN CODER (Marseille)**

La C.F.D.T. devient la première organisation syndicale de l'entreprise (215 voix contre 213 à la C.G.T. et 43 à F.O.). Elle réunit 40,9 % des voix dans le 1<sup>er</sup> collège et 65,2 % dans le 2<sup>e</sup> collège.

• **LANDIS et GYR (Montluçon)**

La C.F.D.T. confirme sa position majoritaire avec 45,06 % dans le 1<sup>er</sup> collège et la totalité des voix cette année dans le 2<sup>e</sup> collège.

• **MANURHIN (Cusset et Bellerive)**

La C.F.D.T. obtient cette année 29,18 % des voix au C.E., soit + 10,21 % par rapport à 1978 (C.G.T. - 6,9 % et F.O. - 3,3 %).

• **C.I.I.-H.B. (Gambetta - région parisienne)**

La C.F.D.T. fait un bond en avant avec 60,7 % des voix dans le 1<sup>er</sup> collège (+ 15,7 %) et 44,9 % dans le second (+ 10,1 %).

• **CHAVAT - SOFRANG (Moulins)**

Présente pour la première fois aux élections dans cette entreprise de 250 salariés, la C.F.D.T. obtient 38,9 % des voix contre 32,2 % à la C.G.T. et 27,8 % aux « Indépendants ».

• **S.N.R. (Annecy)**

Dans cette entreprise de 4 200 salariés, filiale RENAULT, la C.F.D.T. obtient cette année 1722 voix (+ 12 %) contre 1 280 à la C.G.T. (- 12 %).

• **S.A.C.M. (Mulhouse)**

La C.F.D.T. confirme sa position majoritaire avec 53,2 % (+ 2,9 %) contre 45,6 % à la C.G.T. (- 2,3 %) et 1,2 % à la C.G.C.

• **DASSAULT (Toulouse)**

La C.F.D.T. confirme sa position majoritaire avec 45,08 % des voix, soit + 5,5 %. Par rapport aux dernières élections D.P., la C.G.T. et la C.G.C. perdent respectivement 2,8 % et 2,6 %.

## sommaire

- C'est la rentrée 1 - 2
- Vigiles et chiens méchants 3
- Peugeot condamné 3
- Redémarrage d'activité : des emplois sauvés 4

### SYNDICALISME C.F.D.T.

26, rue de Montholon  
75349 Paris Cedex 09  
CPPAP N° 718 D 73

### Directeur de la Publication

Pierre HUREAU

### Composition et Impression

Est-Imprimerie  
ZAC Tournebride  
57160 MOULINS-LÈS-METZ